

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du trente juin deux mille vingt-six

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Laurent HARMEL, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
32	3	0	3

Objet :
FI-22 - Vote du
Budget
Supplémentaire –
Budget Chauffage
Urbain

PRÉSENTS : Laurent HARMEL, Corinne REGLAIN, Damien ABAD, Dominique BEY, Assad AKHLAFA, Khalil KANDARA, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Caroline MATHON, Amaury VEILLE, Béatrice PERRIN, Sabrina LATRECHE, Sefa KOCABAS, Emine CETIN BEDIR, Najim JEBARI, Christine PIQUET, Antoine LUCAS, Laurence PIQUET, Denis PONCET, Catherine FOURMOND, Omrane FELIGHA, Marie-Laure LESCUYER, Frédéric BERNARD, Laurent CHÉRIGIÉ, Julien MARTINEZ, Ebru CIVIL-BASPINAR, Güvenc YILMAZ, Nadia SEKKAI, Loan VAN GELE, Loïc MONNIER, Marie-Julie JACQUET-LEVAL, Isabelle ROY DE MONNERON,

REPRÉSENTÉS : Anne BURGAUD MOREL (pouvoir à Amaury VEILLE), Freddy NIVEL (pouvoir à Dominique BEY), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN)

ABSENTS : /

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Omrane FELIGHA est nommé secrétaire de séance.

M. Sefa KOCABAS, rapporteur, propose au Conseil municipal, conformément au rapport annexé :

- D'arrêter les dépenses et les recettes comme suit (y compris les opérations d'ordre) et d'inscrire les résultats de l'exercice 2025 au budget supplémentaire 2026 du chauffage urbain:

BUDGET ANNEXE DU CHAUFFAGE URBAIN

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	BP 2026	BS 2026	TOTAL 2026
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves		437 961,76	437 961,76
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	921 112,00		921 112,00
Total recettes réelles d'investissement	921 112,00	437 961,76	1 359 073,76
021 - virement de la section de fonctionnement		100 000,00	100 000,00
Chapitre 040 - Opérations patrimoniales	86 000,00	-	86 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 007 112,00	537 961,76	1 545 073,76
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	BP 2026	BS 2026	TOTAL 2026

Objet :
FI-22 - Vote du
Budget
Supplémentaire –
Budget Chauffage
Urbain

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	177 000,00		177 000,00
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	700 000,00	100 000,00	800 000,00
Total dépenses réelles d'investissement	877 000,00	100 000,00	977 000,00
Chapitre 040 - Opérations d'ordres	130 112,00	-	130 112,00
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales			-
Chapitre 001 - Résultat reporté N-1		437 961,76	437 961,76
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 007 112,00	537 961,76	1 545 073,76

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026	BS 2026	TOTAL 2026
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	105 000,00	-	105 000,00
Total recettes réelles de fonctionnement	105 000,00	-	105 000,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordres	130 112,00		130 112,00
Chapitre 002 - Résultat reporté N-1	-	246 678,24	246 678,24
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	235 112,00	246 678,24	481 790,24
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026	BS 2026	TOTAL 2026
Chapitre 011 - Charges à caractère général	144 272,31	146 678,24	290 950,55
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	2 000,00	-	2 000,00
Chapitre 66 - Charges financières	2 839,69	-	2 839,69
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	-	-	-
Total dépenses réelles de fonctionnement	149 112,00	146 678,24	295 790,24
023 - virement à la section d'investissement		100 000,00	100 000,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordres	86 000,00		86 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	235 112,00	246 678,24	481 790,24

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Objet :
FI-22 - Vote du
Budget
Supplémentaire –
Budget Chauffage
Urbain

- Décide d'arrêter les dépenses et les recettes comme suit (y compris les opérations d'ordre) et d'inscrire les résultats de l'exercice 2025 au budget supplémentaire 2026 du chauffage urbain.

Fait à Oyonnax, le 30 juin 2026

Secrétaire de séance,



Omrane FELIGHA

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

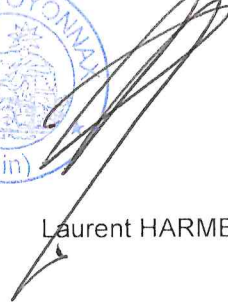
- par sa présentation en Préfecture le
- par sa publication le

Le Maire

02 JUL. 2026



Le Maire,



Laurent HARMEL

